« ADHÉRER »

Devenir membre : Toute personne âgée de 55 ans et plus peut devenir membre de la CJR.

Coût de l'adhésion : Pour devenir membre, le coût est de 36 $ pour une année pour les personnes résidant sur le territoire de la Ville de Québec et de 54 $ pour les non-résidents. Le montant de l'adhésion est non remboursable.

Déjà membre *: Si vous êtes déjà membre et que vous désirez renouveler votre adhésion, connectez-vous à la plateforme CJR et suivez les instructions que vous retrouvez dans la section « Administration, Comment renouveler son adhésion ».*

Ancien membre *: Si dans le passé vous avez été membre et que vous souhaitez faire un retour parmi nous, contactez notre registraire (voir numéro ci-bas). Il pourra procéder à votre réinscription et vous attribuer le numéro de membre que vous aviez dans le passé. Ainsi, vous retrouverez toutes les informations qui étaient inscrites à votre dossier antérieur.*

Non résident de la Ville de Québec: *Pour demeurer membre de la CJR, un non résident doit payer le supplément annuel indiqué, dans les 30 jours suivant son adhésion ou son renouvellement. La CJR se réserve le droit de mettre fin à l'adhésion lorsque ce supplément n'est pas payé dans le délai indiqué. Merci de votre collaboration.*

INSCRIPTION COMME MEMBRE OU À UNE ACTIVITÉ : Utilisez la plateforme d'inscription. Tout paiement à la CJR se fait par carte de crédit. ***Cliquer ici!***

Mise à jour de vos informations personnelles (adresse, appartement, code postal, courriel et numéro de téléphone): Pour permettre à la CJR de mieux vous informer, au moment de votre inscription ou du renouvellement d'adhésion, vérifier vos informations personnelles et au besoin, apportez les modifications qui s'imposent. Vous pouvez également utiliser l'adresse suivante : **Contactez-Registraire** et vous recevrez un accusé de réception. Vous pouvez joindre le registraire, monsieur Jacques Thibault, au **(418) 849-5693.**

Activités : Notre offre d'activités se retrouve dans l'onglet ACTIVITÉS. Nous offrons 3 programmations d'activités par année **(**automne, hiver, printemps/été). Lors de l'inscription aux activités, nous donnons la priorité aux membres en règle. Lorsque la disponibilité le permet, un non-membre peut être admis et il doit payer un coût supplémentaire déterminé par le conseil d'administration. *Prenez note que les taxes sont incluses dans le coût affiché des activités que nous offrons.*

Information générale : Contactez Caroline Tremblay ou Claire Langevin (418 626-2828) ou envoyer un message à coordcjr@gmail.com Prenez note que pendant les mois de juillet et août, le personnel est en télétravail.

Bienvenue à la CJR!